



ÉCOLE DE MUSIQUE  
DANSE & THÉÂTRE

## Réunion du Conseil d'Administration

Mardi 1<sup>er</sup> avril à 18h45 en mairie de Cluses

Date de convocation : 21 mars 2025

Titulaires	Présent	Absent	Procuration	Suppléants	Présent	Absent	Procuration
MAS Jean-Philippe	X			HAMAIDE Julien		X	
HOEGY Catherine	X			HUOT Didier		X	
AOUN Karl		X		ISPRI-OLDONI Laure		X	
BERNAD Antoinette		X		LAPÔTRE Sandrine		X	
GUILLEN Françoise	X			MARSALI Djamilia	X		
GYSELINCK Fabrice	X			MICCOLI Bruno		X	
HEMISI Sami	X			RIPPA Maxime		X	
NOIZET-MARET Maryline	X			RUET Claude		X	
PERRET Brigitte		X		THABUIS Hervé	X		
PERY Marianne	X						
REDONDO Maria		X					
ROLLAND Isabelle		X					
BOUCHESECHE Flora	X						

**Étaient également présentes :** Priyam NURSIMHULU, directrice de l'EPCC Arve en Scène, Catherine BAERT, directrice de l'école de musique, danse et théâtre, Delphine CABARAT, Responsable des finances à la 2CCAM (service commun).

### Compte rendu

La séance est ouverte par M. le Président à 18h50, le quorum est atteint.

#### 1. ORDRE DU JOUR NON DÉLIBÉRATIF

*Mme Catherine BAERT présente la démarche de réalisation du projet d'établissement 2025 – 2030. Les élus saluent la rapidité de travail, la qualité ainsi que la méthode appliquée par Mme BAERT. Les corrections suivantes sont demandées :*

- Françoise GUILLEN : souhaite que les acronymes soient définis.
- M. le Président remarque que la proposition de mise en place d'un bâtiment unique s'oppose à la délocalisation de certains cours dans d'autres communes.
- Fabrice GYSELINCK constate que le projet est ambitieux et nécessitera des moyens humains et financiers. Il apprécie que des cours puissent être décentralisés à Thyez. Il précise à ce titre que la nouvelle école sera pourvue d'un amphithéâtre.
- M. le Président informe que la création de classes à horaires aménagés en musique (CHAM) pourra être étudiée mais la mise en œuvre prendra du temps.

Priyam NURSIMHULU évoque le calendrier souhaité, à savoir :

1. Transmission du projet corrigé des remarques effectuées par les conseillers pour relecture et avis.
2. Adoption lors de la séance du conseil d'administration du 6/05/2025.
3. Mise en application dès la rentrée de septembre 2025.

## 2. ORDRE DU JOUR DÉLIBÉRATIF

### Finances

#### Délibération DEL2025\_05 : Adoption du budget primitif 2025

Le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur l'adoption du Budget Primitif 2025.

Le budget s'établit à la somme de 591 835,00 € en section de fonctionnement et de 16 191,70 € en section d'investissement.

Le Conseil d'Administration sera invité à voter une section de fonctionnement et une section d'investissement équilibrées en recettes et en dépenses, par chapitre.

#### FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES		
Chapitre	Intitulé	Budget 2025
011	Charges à caractère général	136 074,00
012	Charges de personnel	440 061,00
65	Autres charges de gestion courante	4 400,00
66	Charges financières	800,00
67	Charges exceptionnelles	1 100,00
68	Dotations aux provisions	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 400,00
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>591 835,00</b>

RECETTES		
Chapitre	Intitulé	Budget 2025
002	Excédent de fonctionnement reporté	867,86
013	Atténuation de charges	0,00
70	Produits des services, du domaine	220 520,00
74	Dotations et participations	324 512,00
75	Autres produits de gestion courante	45 935,14
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions	0,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>591 835,00</b>

#### Section de fonctionnement :

En recettes, elle est alimentée d'une part par les produits des services qui comprennent les redevances versées par les usagers du service, les locations d'instruments, et la vente de produits pour 220 520€.

Pour compléter les recettes de fonctionnement, le budget prévoit les subventions versées notamment par les communes membres et le Conseil Départemental à hauteur de 324 512 € dont le détail est inscrit ci-dessous.

<b>Participations publiques</b>	<b>BP 2025</b>
Participation Conseil Départemental	37 800,00
Participation statutaire THYEZ	10 000,00
Autres participations	1 638,00
<b>Sous-total Autres</b>	<b>49 438,00</b>
Participation statutaire CLUSES	40 000,00
Participation complémentaire CLUSES	235 074,00
<b>Sous-total CLUSES</b>	<b>275 074,00</b>
<b>TOTAL PARTICIPATIONS</b>	<b>324 512,00</b>

Elles permettent de couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement et la partie des projets d'investissements, qui n'est pas couverte par la dotation aux amortissements.

En dépenses, les charges à caractère général s'élèvent à 136 074 €. Elles comprennent notamment les frais liés au fonctionnement de la structure comme la communication, les assurances, l'affranchissement et les achats divers mais également le loyer et les charges liées au bâtiment.

Les autres charges de gestion courante regroupent les droits pour la diffusion de la musique pour 4 400€, les intérêts de la ligne de trésorerie pour 800 € et enfin les charges exceptionnelles pour 1 100€.

Les charges de personnel sont prévues à hauteur de 440 061€.

Les dotations aux amortissements sont prévues pour 9 400 €.

#### INVESTISSEMENT :

<b>DÉPENSES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Budget 2025</b>
001	Déficit de la section d'investissement reporté	30,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
16	Dettes et assimilées	100,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 550,00
020	Dépenses imprévues	0,00
	Restes à réaliser	511,00
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>16 191,70</b>

RECETTES		
Chapitre	Intitulé	Budget 2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	541,70
13	Subventions d'investissement	6 000,00
16	Dettes et assimilées	250,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 400,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>16 191,70</b>

Section d'investissement :

En recettes, elle est alimentée par une subvention départementale de 6 000 €, l'encaissement de cautions pour 250 € ainsi que les dotations aux amortissements pour 9 400 €.

En dépenses, les investissements s'établissent à 15 550 €. Ces crédits permettent de doter l'école de nouveaux instruments et de divers autres matériels, et le remboursement de cautions pour 100 €.

Les deux sections reprennent également l'affectation des résultats issus de la clôture de l'exercice 2024.

**Entendu l'exposé de son rapporteur,**

Vu le Débat d'orientation budgétaire du 18 février 2025 dont le conseil a pris acte,  
**Le Conseil d'Administration,**

**APPROUVE** le budget primitif de EPCC Arve en Scène

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

M. le Président rappelle que si les subventions d'investissement ne sont pas obtenues, les dépenses d'investissements ne pourront se concrétiser.

Priyam Nursimhulu remarque que certains investissements sont nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement et à la bonne tenue des enseignements. La plupart des dépenses proposées concernent Avengers mais pas seulement.

M. le Président ajoute que l'établissement doit diversifier les sources de financements.

Le prochain conseil d'administration se réunira le 6 mai 2025, la convocation sera transmise pour confirmation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

\*\*\*